

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT
CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Novembre 1946

OBJET :
SUBVENTION

46133

L'an mil neuf cent quarante six vingt-neuf
d' Novembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. TAGLIANI Ch. Maire, en session } ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 29 Nov. 1946

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
18

Etaient présents : MM. TAGLIANI Charles, Verrière
Bachelard, Masneux, Julien, Le Parquet,
M. Boulet, Chollet, Soularne, Lachelier, Cou-
nill, Ravignac, Grassensmyer, Doussac, Bouchet
Chassagnou, Pragnand, Gorge

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. Belle Mikocky, M. Simon, Larrivé,
Thomas, Couvrat, Giliérier, Giraudon, Prou

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

LE CONSEIL

Décide d'accorder à la Fédération des Œuvres laï-
ques une subvention de 5.000 frs à prélever sur le
crédit inscrit Ch XXII, art 5 du B.S. 1946 "Mobi-
lier scolaire et matériel d'enseignement"

Fait et délibéré à BOYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,